
DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES

Division Environnement
Propreté Espaces Verts

LF/NA/AP

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Avenant n° 1 au marché relatif à l'aménagement d'un parc de jeux pour enfants rue Georges LEQUES, quartier de Tina

P.J. : 1 projet de délibération

Afin de créer un lieu récréatif et de détente où les familles du quartier pourraient se retrouver en toute convivialité dans un environnement sécurisé, le conseil municipal a autorisé, par délibération n° 2007/1148 du 27 septembre 2007, l'aménagement d'un parc de jeux pour enfants à Tina.

L'entreprise LUMA SARL a été retenue par la commission d'appel d'offres pour la réalisation des travaux.

Cependant au cours du chantier, un important volume de déblais rocheux a été constaté, nécessitant l'emploi d'un brise roches hydraulique pour son extraction.

Le coût total des travaux supplémentaires s'élève à 5.663.073 F/CFP TTC, faisant ainsi passer le montant du marché initial de 43.562.101 F/CFP TTC à 49.225.174 F/CFP TTC, soit une augmentation de 13 %.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer avec l'entreprise LUMA SARL, l'avenant n° 1 au marché relatif à l'aménagement d'un parc de jeux à Tina, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget supplémentaire 2008.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 15 juillet 2008

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil huit, le mardi 12 août à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	MM.	Jean LEQUES	Mme	Mireille LEVY
		Gaël YANNO	Mme	Eliette COGNARD
	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU	M.	Steeve NEWLAND
	MM.	Michel VITTORI	Mme	Maryse BRIATTE
		Jean-Claude BRIAULT	Mme	Maraéa NEA
	Mme	Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	M.	Mikaéle SEA
	Mme	Francine BEYNEY	Mme	Tiaré LE GOFF
	Mme	Dominique KORFANTY	M.	Bill YAMAMOTO
DATE DE CONVOCATION	MM.	Jean-Claude DOUDOUTE	Mme	Sonia LAGARDE
05.08.2008		Gérard VIGNES	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Christiane TERRIER	Mme	Jacqueline BERNUT
	M.	Charles ERIC	M.	Frédéric DE GRESLAN
	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI	Mme	Kareen CORNAILLE
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Virginie RUFFENACH	MM.	Jean VANMAI
06.08.2008	MM.	Laurent CASSIER		Jean-Pierre DELRIEU
		Luc DEVILLERS	Mme	Michèle LEURS
	Mme	Christine POELLABAUER	M.	Atolomako Marco PULUIUEVA
	MM.	Jean-Robert MONNIER	Mme	Nicole FURIC
		Kanyan Marc CASE	Mme	Pascale DALY
	Mlle	Sabrina KUMAR	M.	Michel CROMBEZ
	M.	Jean WASMAN	Mme	Gloria OUTU
	Mme	Pascale CERTA	M.	David TEVAN
	Mme	Marguerite KATEA	Mme	Lola LOMONT

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Malia MAUGATEAU	Mme	Bernadette BRIZARD-DUMERY
			M.	Philippe CASSIER	M.	Eric ESCHEMBRENNER
Nombre de présents	:	46	Mme	Sylvie GRANDJEAN	Mme	Marie-Laure LAFLEUR
Nombre de votants (4 procurations)	:	50	M.	Karl-Stephan VIANNENC		

Mademoiselle Sabrina KUMAR a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2008/983

autorisant la signature d'un avenant n° 1 au marché relatif à l'aménagement d'un parc de jeux pour enfants rue Georges LEQUES, quartier de Tina

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 12 AOUT 2008

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2007/1148 du 27 septembre 2007 autorisant la signature d'un marché sur appel d'offres ouvert pour l'aménagement d'un parc de jeux pour enfants rue Georges LEQUES, quartier de Tina,

VU le marché n° 982182007T103 du 14 décembre 2007,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2007/1465 du 20 décembre 2007 relative au budget primitif 2008 de la Ville,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2008/966 du 12 août 2008 relative au budget supplémentaire 2008 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2008/92 du 15 juillet 2008,

La Commission d'Appel d'Offres entendue en séance du 10 juillet 2008,

La Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie entendue en séance du 24 juillet 2008,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget supplémentaire 2008, le Maire est autorisé à signer avec l'entreprise LUMA SARL, l'avenant n° 1 au marché n° 982182007T103 relatif à l'aménagement d'un parc de jeux pour enfants rue Georges LEQUES, à Tina. Cet avenant a pour objet de porter le montant du marché à 49.225.174 F/CFP TTC.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de trois mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et notifiée à l'entreprise LUMA SARL.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 AOUT 2008

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.G.S.T. (D.E.P.E.V.)	-	1
LUMA SARL	-	1